

Registre des délibérations du Conseil Municipal de la commune de ROUJAN

Séance du 20 septembre 2023

58 - 2023_a

L'an deux mille vingt-trois, le vingt septembre à 18 heures, le Conseil Municipal de la commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean BLANQUEFORT, Maire de Roujan.

Présents : ARMENGOL André, BLANQUEFORT Jean, DUHAYER-GARBOT Yvette, FOSSAERT Josiane, GARCIA Rémy, GINIEIS Alain, JOURDAN Guylaine, MAURY Jean-François, NICOLAS Gérard, SAEZ José, SANCHEZ Séverine, SCHMITT Nathalie, VERLET Lyria, VIGUIER Thierry,

Procurations : JOURDAN Jean-Pierre à GINIEIS Alain, SANCHEZ Valérie à BLANQUEFORT Jean, SÉGUIER Virginie à DUHAYER-GARBOT Yvette,

Absent : BENEZECH Claude. RASSIER Jean-Marie,

Secrétaire de séance : DUHAYER-GARBOT Yvette.

Objet : Solidarité envers les pays touchés par une catastrophe naturelle

Monsieur le Maire explique au Conseil que suite au séisme destructeur au Maroc, et aux inondations en Libye, les dégâts sont énormes et l'impact auprès des habitants est véritablement traumatisant.

L'Association des Maires de l'Hérault peut d'ores et déjà recevoir des dons qui serviront à une action coordonnée de soutien, en collaboration avec les organisations de solidarité du Département.

Monsieur le Maire demande au Conseil de l'autoriser à mandater la somme de 2 263 €, correspondant à un montant de 1 € par habitant, pour participer à cet élan de solidarité.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Où l'exposé de son Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **DÉCIDE** de verser la somme de 2 263 € à l'AMF pour le financement d'une action coordonnée de soutien ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer toutes démarches et signer tous documents afférents à cette décision.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

LE MAIRE,

